



Décision n° 2020/082

<p align="center">Compétitivité du territoire - Développement économique - Immobilier d'entreprises - Application d'un abattement exceptionnel et ponctuel aux tarifs de location des locaux liés à des besoins COVID-19</p>

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération n°2011/127 en date du 11 juillet 2011, la délibération n°2003/114 en date du 8 décembre 2003 et la délibération n°2019/085 en date du 24 juin 2019, par lesquelles le Conseil de la Communauté d'agglomération a approuvé le tarif de location de l'Hôtel et Pépinière L'AROBASE et du CENTRE BRADFORD,

Concernant L'AROBASE, le tarif de location de base s'établit à 9,02 € HT par m² et par mois (valeur indice INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2019 : 1769) et la provision mensuelle pour charges locatives à 3,00 € HT par m² et par mois,

Concernant le CENTRE BRADFORD, le tarif de location s'établit à 7,40 € HT par m² et par mois (valeur indice INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2019 : 1769) et la provision mensuelle pour charges locatives 1,50 € HT par m² et par mois.,

Concernant l'ESPACE INITIATIVES, le tarif de location s'établit à 3,25 € HT par m² et par mois (valeur indice INSEE du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2019 : 1746),

Afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et de satisfaire les demandes des entreprises qui ont des besoins supplémentaires de locaux pour mettre en place les mesures de protection dont la distanciation sociale ou pour développer des activités liées au COVID-19, il convient de proposer un abattement sur les tarifs des loyers des locaux vacants et susceptibles d'être proposés à la location,

DÉCIDE

D'appliquer un abattement exceptionnel et ponctuel sur le tarif de location de base de L'AROBASE, du CENTRE BRADFORD et de l'ESPACE INITIATIVES selon les critères et tarifs suivants :

- demandes des entreprises justifiées par la mise en place de mesures de protection ou de développement d'activités liées au COVID-19,

- période du 1er mai 2020 jusqu'au 30 juin 2020, selon les tarifs fixés comme suit :
 - **L'AROBASE** : 4,50 € HT par m² et par mois ;
 - **CENTRE BRADFORD** : 3,70 € HT / m² et par mois ;
 - **ESPACE INITIATIVES** : 1,60 € HT / m² et par mois.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 23 avril 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 27 avril 2020
Sous le n°81-248100430-20200423-lmc19304-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 27 avril 2020



Pascal BUGIS